

Concertation RET

Contribution de l'association Habiter Paris, membre du collectif Habitants de Paris

Le 3 Mai 2021

Non, résolument non à la pérennisation des terrasses éphémères qui ont vu le jour l'été dernier :

La brutalité de cette décision va à l'encontre des souhaits très clairement exprimés lors de l'enquête parisienne sur le devenir des places de parking. Les Parisiens souhaitent une réappropriation de l'espace public avec création d'îlots de verdure et végétalisations des places et des placettes. Ils ne se sont jamais prononcés en faveur d'une privatisation brutale et anarchique de l'espace public défigurant trop de rues et sources de nuisances insupportables pour les riverains, conséquences des terrasses éphémères de l'été dernier.

Nous sommes en accord avec une prolongation des autorisations temporaires de terrasses car justifiées par la situation sanitaire du 1^{er} juin au 31 octobre avec une nouvelle charte.

Hier encore 300 morts, l'équivalent d'un crash d'avion, les réanimations de l'Assistance Publique hôpitaux de Paris encore surchargées, un taux de contamination à Paris qui reste élevé, des professionnels des bars et des restaurants à bout de souffle, des habitants qui souhaitent retrouver ces cafés et restaurants mais redoutent dans le même temps une nouvelle explosion déréglée des comportements encore plus forte que lors du premier déconfinement avec un risque de rebond des contaminations.

Conscients de ces injonctions contradictoires, nous demandons que soit reconduite une période d'autorisation temporaire de terrasses, au moins jusqu'au mois d'octobre, suivant l'évolution du Covid. Mais nous voulons, de toute urgence, travailler avec les organisations professionnelles et la Mairie de Paris à la rédaction d'une nouvelle version de charte (charte V3) devant corriger les excès et les manques observés avec les deux précédentes chartes. Nous avons déjà communiqué les principes devant conduire à la finalisation de cette version charte V3 (voir diaporama joint).

Nous demandons la mise en place immédiate de groupes de travail devant conduire à l'élaboration du nouveau RET.

Ce nouveau RET nous engage pour une longue période. Quel qu'il soit, il aura un impact fort sur la vie et l'atmosphère des quartiers, l'utilisation de l'espace public par tous, l'esthétique et la perspective de nos rues.

Il doit prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux avec en priorité la lutte contre la pollution sonore, véritable fléau parisien, en protégeant mieux les Parisiens des nuisances sonores nocturnes, leur assurant une qualité du sommeil la nuit, leur permettant de dormir fenêtres ouvertes, sans climatisation, comme le recommande la lutte contre le réchauffement climatique. Ce qui est possible dans de larges espaces ouverts est impossible dans des rues étroites qui amplifient, par résonance acoustique, les nuisances sonores.

Le nouveau RET doit intégrer de nouvelles dispositions sur la densité des établissements à licence IV et des restaurants, par rue et par quartier pour éviter le développement de la mono activité, la formation de nouvelles rues ou quartiers festifs et faciliter l'allègement de la pression des secteurs déjà saturés en bars et restaurants, hauts lieux de concentrations alcoolisées sur l'espace public. Ainsi, il doit encourager le maintien ou le retour des artisans et commerces de proximités, en faciliter le redéploiement pour participer à une offre de service équilibrée. L'ensemble de ces objectifs contribuera à la diffusion sur l'ensemble de Paris des principes de la ville du 1/4 d'heure.

Le nouveau RET doit prendre en compte la tendance actuelle à Paris, bien identifiée par le récent rapport de l'APUR, de la disparition des brasseries et restaurants traditionnels au profit de fastfoods, pour la plupart non adhérents à des organisations professionnelles.

Le nouveau RET doit s'articuler avec le nouveau PLU bioclimatique dont le chantier vient de s'ouvrir et le nouveau règlement facilitant la circulation des personnes à mobilité réduite.

Il doit tenir compte des recommandations de l'Inspection Générale de la Ville de Paris, le PAVE, de l'étude EuropGroup, de l'audit du BACN, des États Généraux du Stationnement.

Il doit tenir compte des avis des riverains recueillis lors des ateliers de concertation.

Les aménagements de terrasses anciennes ou nouvelles doivent faire l'objet de recommandations concernant l'architecture et les matériaux à employer à définir avec les architectes des Bâtiments de France, pour préserver la perspective et l'harmonie de nos rues, si particulières et caractéristiques, contribuant largement à l'attractivité de Paris.

Ce nouveau RET ne peut se faire en urgence dans un contexte sanitaire encore très incertain. Il ne peut se concevoir dans une bulle totalement déconnectée de ces nouveaux enjeux et des souhaits des Parisiens

Nous demandons que du temps soit donné pour finaliser le nouveau RET. Nous demandons la création de groupes de travail sur ces sujets essentiels dont les conclusions seront indispensables pour concevoir un nouveau RET répondant aux demandes des Parisiens d'un Paris souhaitable pour tous, apaisé sur le plan social et plus respectueux de l'environnement.